

voient d'un mauvais œil les syndicats agricoles, mais ils ne présentent pas davantage l'absentéisme agricole. Les rapports sociaux, existant lorsque des familles semblables à la leur habitent les fermes voisines, leur ont toujours été chers, car cela ajoute au charme de la vie rurale. Par conséquent, les discours prononcés jusqu'à maintenant au cours du présent débat indiquent que bien des députés entretiennent des craintes au sujet du projet de loi à l'étude.

Je me demande comment la mesure a été préparée et pourquoi elle a été présentée. Le gouvernement a refusé de la déférer à un comité où les intéressés auraient pu présenter des mémoires. A mon avis, la Banque d'expansion industrielle pourrait donner des conseils fort judicieux sur les prêts aux sociétés agricoles que constituent, sous certains rapports, les syndicats en question. La Banque accorde des prêts agricoles depuis quatre ans; l'an dernier, elle a consenti des avances de quelque 4.8 millions de dollars et elle a octroyé 175 prêts à des sociétés et groupes de personnes désireux de se lancer dans l'agriculture. Il est vrai que quelques-uns de ces prêts pourraient fort bien être consentis par des entreprises de vente plutôt que par des institutions agricoles et des organismes de production agricole.

Dans le discours que j'ai prononcé sur le principe dont s'inspire le bill, je disais que, en ma qualité de cultivateur actif, je suis partie à quelque cinq ententes relatives à des machines (je n'aime pas le mot «syndicats»); il n'y existe aucune stipulation formelle ou écrite, mais disons cinq ententes distinctes. La chose peut paraître étrange, mais toutes ces ententes n'ont pas été conclues avec les mêmes voisins. Mais elles concernent toutes des machines qui, à l'exception du chasse-neige, peuvent être utilisées à toute époque du cycle agricole. Ce sont de petites machines qui peuvent être achetées hors des cadres d'un syndicat. Quelques-unes peuvent fort bien être achetées par un cultivateur en vertu d'un prêt aux améliorations agricoles, et d'autres cultivateurs peuvent avoir contribué à cet achat.

Si nous pouvions étudier ce bill en comité, de façon aussi agréable que possible et avec le moins de parti pris possible, nous pourrions en améliorer certaines dispositions et même retrancher le mot «syndicat» du titre, parce que je crois que les petits exploitants, particulièrement, désapprouveront ce terme. Après avoir parcouru le bill d'article en article, il serait sans doute juste que j'expose maintenant au ministre certains de mes doutes; ainsi, lorsque nous aborderons les divers articles, le ministre sera en mesure de les traiter à fond. Par exemple, que signifie le

mot «agriculture»? L'article 2 définit l'agriculture comme comprenant l'élevage d'animaux de ferme, l'industrie laitière, la fructiculture et toute culture du sol. Je constate de nouveau que cette loi sera appliquée par la Société du crédit agricole. La Société du crédit agricole n'effectue pas de prêts pendant l'hiver; elle prête de l'argent seulement quand le sol peut être cultivé. Par ce bill, des prêts seront effectués à un syndicat d'agriculteurs, et «agriculture» comprend toutes les façons de cultiver le sol. Devons-nous en déduire que les prêts découlant de cette loi ne seront effectués que pendant les périodes où il ne gèle pas dans le pays? C'est l'une des premières questions que je me pose en parcourant ce bill.

«L'agriculture» comprend aussi l'élevage d'animaux de ferme, et j'aimerais savoir quelle est l'extension de ce terme. Comprend-il l'élevage des chevaux?

M. Cashin: Le député me permettrait-il de poser une question?

M. Horner (Acadia): Oui. J'ai encore beaucoup de temps.

M. Cashin: Voici ma question: Étant donné que le député a reçu, chacune des cinq dernières années, le versement maximum prévu par la loi sur l'agriculture des prairies, s'estime-t-il réellement qualifié pour pontifier sur les problèmes complexes qui se posent aux cultivateurs canadiens? En outre, étant donné les avantages de la mesure, estime-t-il devoir s'y opposer?

M. Horner (Acadia): Monsieur le président, il me semble que si le député voyait un peu plus loin, il pourrait remonter jusqu'à il y a cinq ans environ, bien que je ne sache pas ce qui s'est passé pendant les six ans qu'il a mentionnés. A mon avis, c'était un argument en faveur de l'opinion sur le bill que j'ai exprimé cet après-midi. Si j'ai pu toucher ce versement comme cultivateur authentique, je puis aussi, à juste titre, parler en cette qualité cet après-midi.

M. Watson (Châteauguay-Huntingdon-La-prairie): Le député me permettrait-il une autre question? Je me demande si, comme cultivateur, il estime, comme moi, que la Société du crédit agricole dispose d'un personnel plus compétent, lorsqu'il s'agit d'évaluer le potentiel d'emprunt d'un cultivateur que la Banque d'expansion industrielle qu'il a mentionnée tout à l'heure?

M. Horner (Acadia): Je suis d'accord, en effet. Mais je dirais, d'autre part, qu'un directeur de banque régionale serait peut-être mieux placé pour évaluer une nouvelle industrie ou une nouvelle invention dans